

Lettre du 10 Février 2021

Le Bac ... encore et toujours ... les PerDirs au front

Indépendance et Direction - FO a appelé à l'ajournement des épreuves de spécialités. Si les différences de préparation d'un établissement à un autre pouvaient être flagrantes et justifient cette décision, les équipes de direction vont être soumises à certaines conséquences liées à la prise en compte du contrôle continu tant pour l'examen que pour l'orientation post bac.

A défaut d'examen, les notes de l'année seront utilisées. Déjà pointées l'année passée, les différences d'évaluation d'un professeur à un autre ou d'un établissement à un autre pourraient avoir des conséquences sur la qualité des dossiers Parcoursup tant les deux notes de spécialité ont vocation à être mises en avant. Certains inspecteurs ont déjà réagi et échangent avec les enseignants sur la mise en place d'une juste évaluation pour ne pas léser certains jeunes. Il nous faudra rester vigilants.

Mais des conséquences plus catégorielles sont aussi à craindre. Ainsi, les équipes de direction vont être soumises à de nouvelles opérations techniques informatisées (remontées des notes de spécialité) dans une certaine improvisation dont nous savons qu'elles ne sont guère le point fort de notre administration. Certains diront que ce travail remplacera celui qui n'aura pas été fait dans la gestion des copies mais avec une forte différence... nous ne serons pas indemnisés ! En effet, nous avons déjà connu une année de travail quasi-bénévole autour des examens 2020 et l'année 2021 prend le même chemin. Si certains personnels de direction auront un gain financier à terme autour de la réforme à venir de l'IF2R, d'autres ne verront que peu ou pas leur part F augmenter et pourront amèrement faire le constat d'une baisse de leur rémunération en raison de l'absence d'indemnités d'examen.